

Délibération du conseil d'administration n°2026-033

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse, et notamment l'article 8,

Vu la délibération n°2023-017 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au président de la Comue du 7 avril 2023, et notamment l'article 1 tiret 2,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 26 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 26 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve la délégation de signature ponctuelle autorisant le président de la Comue de Toulouse à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de l'opération *Création d'un institut de recherche clinique en santé et bien-être animal* de l'ENVT, quel qu'en soit le montant (dans le respect des conventions passés et budgets alloués) (cf. note jointe).

Toulouse, le 16 octobre 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael TOPLIS

Fonction :

Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 19:38

Michael TOPLIS

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - contact@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2026

RÉDACTEUR : Myriam TAGNAOUTI MOUMNANI

SOUS-COUVERT DE : Claire MATHIEU / Arnaud DOREMIEUX

DATE : 8 octobre 2026

OBJET : ENVT - Création d'un institut de recherche clinique en santé et bien-être animal – Marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

Contexte

Comme le permettent les statuts de la Comue (cf article 8 du Décret n° 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié portant statuts de la Comue de Toulouse), l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) a fait appel au service patrimoine et moyens généraux de la Comue pour exercer en son nom et pour son compte la maîtrise d'ouvrage de quatre opérations immobilières au titre d'un financement CPER 2021-2027 global de 30 millions d'euros.

Dans le cadre de cette démarche, l'ENVT et la Comue ont signé une convention cadre et des conventions d'opération pour collaborer et mener à bien conjointement deux opérations immobilières associées à la rénovation et modernisation des espaces de formation et tertiaire, et deux opérations immobilières associées à l'institut de recherche clinique en santé et bien-être animal.

Parmi ces quatre opérations, l'opération « *Création d'un institut de recherche clinique en santé et bien-être animal* » (ou intitulé court : *Recherche clinique*) a fait l'objet d'un programme permettant de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet. Cette conception permettra à terme, de lancer les consultations pour des marchés de travaux.

Au stade actuel de l'opération, programme et concours :

- Le montant prévisionnel du marché de conception (maîtrise d'œuvre) est évalué à 1,15 millions d'euros hors taxes
- Le montant prévisionnel des travaux (entreprises) est estimé à 9,28 millions d'euros hors taxes

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Consultation de maîtrise d'œuvre : lancement concours en cours, jury final envisagé en juin 2027
- Notification et études de maîtrise d'œuvre : juillet 2027 à août 2027
- Lancement de la consultation des entreprises de travaux : T2/2028
- Notifications des entreprises et travaux : T3/2028
- Réception et livraison : T1/2031

Exposé

La délibération n°2023-017 du conseil d'administration de la Comue de Toulouse du 7 avril 2023 donne délégation de pouvoir à la présidence de la Comue de Toulouse pour des marchés publics impliquant un engagement financier de la Comue de Toulouse dont le montant est inférieur à 1 million d'euros hors taxes.

Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre passé dans le cadre de l'opération *Recherche clinique* est supérieur au seuil de 1 million d'euros hors taxes.

Les montants prévisionnels des marchés de travaux seront pour certains, également supérieurs au seuil de 1 million d'euros hors taxes.

Le calendrier de l'opération est un enjeu majeur pour l'ENVT.

Le calendrier des conseils d'administration de la Comue est difficilement compatible avec le calendrier du projet et ses vicissitudes.

Proposition

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver une délégation de signature ponctuelle autorisant le président de la Comue de Toulouse à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de l'opération « *Création d'un institut de recherche clinique en santé et bien-être animal* » de l'ENVT, quel qu'en soit le montant (dans le respect des conventions passées et budgets alloués).

*_*_*_*_*_*

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael

TOPLIS

Fonction :

Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 20:04